

# **Annexe 1**

## **Règlement provisoire d'utilisation des studios du CN D à Pantin**

## **Accès au CN D et aux studios**

- Les clefs du studio attribué à l'Occupant seront remises par le personnel de l'accueil du CN D en échange d'une pièce d'identité et de la feuille de présence complétée.
- Pour se rendre dans les étages, l'Occupant doit prioritairement emprunter l'escalier central du CN D.
- L'Occupant doit respecter les créneaux horaires qui lui sont attribués.
- Les studios doivent être fermés à clef à la fin de chaque créneau horaire. Les clés seront à rendre impérativement à l'accueil du CN D.
- L'Occupant veillera à ne pas provoquer de nuisance sonore.
- En cas de demande de modification ou d'annulation de la réservation, celle-ci devra être impérativement communiquée à l'adresse studios@cnd.fr dans les meilleurs délais et, au plus tard, 48 heures avant la date de mise à disposition prévue. Ceci afin de pouvoir faire bénéficier d'autres usagers des espaces de travail.

## **Règles habituelles d'usage**

- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont mis à disposition dans les espaces de circulation.
- Les vestiaires et les douches sont accessibles : chaque participant doit arriver et repartir en tenue et laisser ses chaussures à l'extérieur du studio.
- Chaussures de danse ou pieds nus obligatoires et chaussures de ville interdites dans les studios.
- Interdiction de manger à l'intérieur des studios.
- Interdiction d'introduire des vélos ou des animaux (sauf dans le cas d'un chien guide de non-voyants).
- Interdiction de fumer dans tout le bâtiment.
- Fenêtres et portes doivent être fermées à clef en cas d'absence (le CN D décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte).
- En cas d'oubli de sacs ou vêtements dans les studios, ceux-ci seront ramassés le soir, stockés puis jetés au bout de 15 jours. (Renseignements à l'accueil du CN D).
- En cas de sortie pour une longue période, l'Occupant s'assure de fermer le studio à clé et d'amener avec lui ses affaires personnelles et de valeur.

## **Technique et matériel**

- Des demandes d'équipements matériels et techniques simples (tables, chaises, micro, vidéoprojecteur, paperboard, barres de danse, enregistrement vidéo ou sonore etc.) peuvent nous parvenir dans les meilleurs délais, au plus tard 48h avant la date de votre venue. Nous tenterons d'y répondre en concertation avec les services techniques et les services généraux.
- L'Occupant doit s'assurer que les appareils (régie son et/ou vidéo) et les lumières (excepté le néon de couleur qui participe de l'éclairage de nuit du bâtiment), sont éteints au moment de son départ.
- Chaque studio dispose d'une régie mobile son et vidéo dont la clef se trouve sur le porte-clefs du studio correspondant.
- Ce matériel est placé sous la responsabilité de l'Occupant qui s'engage à respecter ses modalités d'emploi et prévenir le service technique du CN D en cas de dysfonctionnement.
- Tout apport et/ou dépôt de matériel par l'Occupant devra faire l'objet d'un accord préalable de la chargée de la planification.
- La nature de ces matériaux doit respecter les normes de sécurité en vigueur dans les ERP (Établissement Recevant du Public).
- Ne disposant pas d'espaces de stockage, le CN D décline toute responsabilité en cas de perte, d'endommagement ou de vol.

## **Sécurité**

- Interdiction formelle de s'enfermer à clef dans les studios (sécurité incendie).
- Il est recommandé de consulter les plans d'évacuation en cas d'incendie. L'agent de sécurité est en mesure de compléter l'examen de ces plans.
- Les sorties de secours doivent être libres de tout encombrement.
- Le CN D applique les règles de sécurité dictées par le plan Vigipirate. Selon le niveau d'alerte du plan (Vigilance ou Alerte attentat) il sera demandé à l'Occupant de tenir compte au plus près des règles de sécurité qui lui seront communiquées.
- En cas de blessure ou de problèmes liés à la sécurité, l'Occupant devra s'adresser en priorité à l'agent de sécurité :
  - au 32 26 (depuis le poste téléphonique installé dans chaque studio)
  - ou au 01 41 83 27 20 (depuis un téléphone extérieur)
- En cas d'impossibilité pour joindre l'agent de sécurité, l'Occupant appellera les pompiers depuis le téléphone installé dans le studio : 18 et préviendra l'accueil de leur arrivée.

## **Captation d'images**

- Toute captation (audiovisuelle, photographique...) du travail de l'Occupant dans les studios n'est autorisée que dans des conditions restrictives, à savoir : utilisation

purement interne à l'Occupant (visionnage du travail en cours...) ou utilisation à des fins de promotion du projet concerné (démarches auprès de programmeurs...).

- Dans les cas précités, l'Occupant devra obligatoirement mentionner le CN D sur les supports (photographies, vidéos) issus de ces prises de vues.
- Toute exploitation commerciale des dites images est strictement interdite, sauf accord préalable et écrit du CN D.